

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 435

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 65

Dans l'alinéa 16 de cet article, substituer au mot :

« onzième »

le mot :

« douzième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.